Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260903-D2026067-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026067

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, Mme BARBÉ, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absents : Mme BOUGOT (excusée), M. IMBERT.

Pouvoir : Mme Elisabeth BOUGOT à Mme Elodie THOMAS.

Secrétaire : Mme Marie-Laurence GRANNEC.

FIXATION DU MONTANT DE LA RODP POUR LE DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention d'occupation du domaine public avec la société SASU AGAPE et de fixer le montant de la redevance mensuelle.

Cette convention porte sur l'occupation d'une emprise délimitée du parking de l'école pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un distributeur automatique de pizzas sur le parking de l'école,
- fixe la redevance d'occupation du domaine public à 100 € par mois, soit 1 200 € annuel à compter du 1/10/2027.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

